



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

Commune de Saint-Augustin

Charente-Maritime

Domaine et patrimoine - Locations

**DECISION DU MAIRE N° 2023 - 171 du 03/11/2023
CONTRAT DE LOCATION D'UN GARAGE IMPASSE DES HIRONDELLES**

Le maire de la commune de Saint-Augustin

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire, et notamment le pouvoir de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans »,
Vu le contrat de location d'un garage n° 2 d'une superficie de 26.83 m² situé impasse des Hirondelles 17570 SAINT-AUGUSTIN sur la parcelle cadastrée AL 166, propriété communale conclu avec Madame DE-SA Ana-Maria né le 22/08/1972, domiciliée 2 B impasse des Hirondelles 17570 SAINT-AUGUSTIN
Vu la demande de Mme DE-SA Ana-Maria reçue le 25 septembre 2023
Considérant que Madame DE-SA Ana-Maria (*locataire*) n'a pu utiliser le garage librement et dans de bonnes conditions suite à des problèmes d'ouverture de porte.

DECIDE :

Article 1^{er}. - D'attribuer la gratuité des loyers concernant le garage n°2 situé impasse des Hirondelles 17570 SAINT-AUGUSTIN du mois d'octobre 2023 au mois de décembre 2023.

Notification/publication du 8/11/2023
Le Maire,
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-2023.1103-2023-171DEC-DE

Reçu le 08/11/2023

